



Lettre ouverte aux fournisseurs de régimes d'assurance-maladie complémentaire

Madame,
Monsieur,

L'Association canadienne de physiothérapie (ACP) représente plus de 14 000 physiothérapeutes et assistants-physiothérapeutes au Canada. Selon l'organisme, chaque Canadien devrait avoir accès à des soins de qualité, y compris les services de physiothérapie, quand ils en ont besoin et le plus près de chez eux possible.

Depuis quelques années, l'ACP constate des inquiétudes et des incompréhensions croissantes quant au rôle des assistants-physiothérapeutes dans la prestation de services de physiothérapie de qualité et fondés sur des données probantes. Dans certains cas, ces incompréhensions ont incité des fournisseurs à refuser des prestations d'assurance-maladie complémentaire lorsque les soins comportaient l'intervention d'un assistant-physiothérapeute qui collaborait avec un physiothérapeute. Si les patients craignent de ne pas pouvoir avoir accès aux soins dont ils ont besoin, les physiothérapeutes craignent aussi d'être forcés d'arrêter de se faire épauler par des assistants-physiothérapeutes pour la prestation de services de qualité, ce qui réduira la capacité des cliniques à voir des patients et à contrôler le coût des soins.

Dans bien des hôpitaux, des centres de réadaptation et des cliniques privées depuis 15 ans, le modèle de soins a évolué pour inclure des assistants-physiothérapeutes qui prodiguent des soins de physiothérapie. Les assistants-physiothérapeutes se font confier des tâches et du travail sous l'étroite supervision des physiothérapeutes, conformément aux normes de soins de l'Ordre. L'ajout d'assistants-physiothérapeutes au modèle de soins vise à améliorer l'accès, la sécurité et l'efficacité, tout en assurant la prestation continue de soins efficaces et de qualité.

D'après les documents nationaux sur les compétences essentielles des physiothérapeutes et des assistants-physiothérapeutes (<https://physiotherapy.ca/fr/essential-competency-profile>), les physiothérapeutes sont responsables de remplir toutes les évaluations et les réévaluations, de même que de concevoir et de faire progresser tous les plans de traitement. Des parties du plan peuvent être attribuées à des assistants-physiothérapeutes formés qui possèdent les compétences nécessaires. Toutefois, les physiothérapeutes demeurent responsables de tous les traitements prévus. En effet, la responsabilité du traitement incombe au physiothérapeute et s'inscrit dans l'ensemble du programme de physiothérapie, même si une partie des soins est confiée à un assistant-physiothérapeute.

L'ACP considère les assistants-physiothérapeutes comme des prestataires de soins qualifiés et un aspect important du modèle évolutif des soins dans un marché grevé par les hausses de coûts. Ainsi, qu'ils soient exécutés par un physiothérapeute ou un assistant-physiothérapeute

supervisé par un physiothérapeute, les services doivent être effectués de la même façon et être admissibles aux prestations en vertu du régime d'assurance-maladie complémentaire. Ainsi, les patients pourront accéder aux soins quand et où ils en auront besoin.

Nous comprenons que le promoteur du régime et le fournisseur des prestations s'entendent sur ce que couvrent les avantages sociaux. Nous sommes convaincus que dans la plupart des cas, ces décisions visent à garantir l'accès à des soins rentables et de qualité qui ramènent ou maintiennent les personnes couvertes au travail, à l'école ou dans d'autres activités de la vie quotidienne. Les modèles de soins qui intègrent des assistants-physiothérapeutes et qui complètent le travail des physiothérapeutes conformément aux normes de réglementation et aux pratiques exemplaires, sont un aspect important de la réalisation de ces objectifs.

L'ACP fournit des ressources, de la formation et de l'aide au public et aux bailleurs de fonds pour s'assurer que les Canadiens aient accès à des services de physiothérapie de qualité. Nous serions heureux de vous rencontrer pour discuter davantage du rôle des assistants-physiothérapeutes dans la prestation des services à vos clients.

Pour obtenir plus de renseignements, écrivez à information@physiotherapy.ca.

Cordialement,



Brad Brookman
Chef de la direction